



ANNEXES



Liste des annexes :

- Synthèses des Ateliers des 5 et 6 février 2015
- Version projet de Fiche Action du Contrat de Ville
- Liste des équipements en territoires vécus
- Document de travail « Déclinaison de la programmation urbaine de Borny »
- Démarche de composition du collège Habitants du Conseil Citoyen du quartier Saint-Eloy Boileau Pré Génie et quartier du Roi
- Contribution de l'ARELOR
- Synthèse des conventions interministérielles

D'autres annexes seront ajoutées au Contrat de Ville par la suite :

- *Délibérations des Collectivités,*
- *Pacte financier et fiscal de solidarité,*
- *Protocole de préfiguration ANRU,*
- *Conventions d'utilisation de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à signer avec les bailleurs souhaitant en bénéficier,*
- *Fiches actions et conventions d'application déclinant les objectifs opérationnels du Contrat,*
- *Arrêtés fixant la composition des conseils citoyens,*
- *...*

Synthèses des Ateliers des 5 et 6 février 2015

Etaient présents :

Atelier « Cohésion sociale »	Atelier « Développement économique et Emploi »	Atelier « Cadre de vie et renouvellement urbain »
<p>Metz Métropole, Ville de Metz, Ville de Woippy, Préfecture de Moselle, Conseil Régional de Lorraine, Conseil Départemental, Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) Inspection Académique CRPVL, Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI), Délégation Territoriale de l'ARS de Moselle, CAF de Moselle, Collège Jules Lagneau (Bellecroix) Collège Les Hauts de Blémonts (Borny) Mission Locale du Pays Messin Bailleurs sociaux: Metz Habitat Territoire (MHT), ADOMA.</p>	<p>Metz Métropole, Ville de Metz, Ville de Woippy, Préfecture de Moselle, Conseil Régional de Lorraine, Conseil Départemental, Caisse des Dépôts Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence et de la Consommation du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ANLCI CRPVL Metz Métropole Développement Pôle Emploi Mission Locale du Pays Messin</p>	<p>Metz Métropole, Ville de Metz, Ville de Woippy, Préfecture de Moselle, Conseil Régional de Lorraine, Conseil Départemental, Direction Départementale des Territoires (DDT), Bailleurs sociaux : ADOMA, Batigère, LoGiest, MHT, ICF Habitat, SNI, CRPVL, Réseau Le Met, Centre Amélioration du Logement de la Moselle (CALM) Mission Locale du Pays Messin</p>

ATELIER COHESION SOCIALE

		Atouts	Faiblesses
Lien social / Vivre ensemble		<p>Maillage associatif important dans certains quartiers. L'attractivité du bâti, la rénovation urbaine et la densification favorisent le bien-vivre ensemble et l'appropriation du quartier.</p>	<p>Une absence de stratégie/projet commun entre les acteurs associatifs à l'échelle des quartiers. Manque de liens entre les quartiers : logique de l'entre soi. Une logique communautariste présente. Discriminations : faciès, adresse,...</p>
La démarche partenariale dans le volet social		<p>Organisation de réunions inter-acteurs dans les QPV Travail partenarial autour des Programmes de Réussite Educative. Dynamiques inter-associatives Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) qui fédère les structures locales. Dynamique partenariale de lutte contre les discriminations.</p>	<p>Problème de partenariat, insuffisant ou inadapté. Lenteur administrative. Connaissance inter-acteurs insuffisante. Multiplicité des acteurs qui engendre morcellement des actions. Moyens à développer pour répondre aux besoins. Lien droit commun/ crédits spécifiques à renforcer.</p>
Famille / Education		<p>Quartiers avec une population jeune importante. Offre diversifiée des modes de garde (enfance, petite enfance, jeunesse). Programme de Réussite Educative a des effets positifs pour les enfants (hausse résultats scolaires, apprentissage du français,...) Soutien des parents dans leur rôle via le REAAP.</p>	<p>Difficulté relationnelle entre institutions et parents (non-respect des règles de fonctionnement). Manque de soutien scolaire.</p>
Maitrise de la langue française		<p>Mise à disposition d'un écrivain public dans certains quartiers.</p>	<p>Actions insuffisantes : problème d'illettrisme pose des problèmes d'insertion et de lien social. Absence d'écrivain public Manque d'offres de formation qualifiantes en Français Langue Etrangère (FLE) et peu de moyens financiers.</p>
Sécurité et Prévention de la Délinquance		<p>Amélioration du niveau de sécurité des habitants, tranquillité publique. Bonne articulation prévention/ répression.</p>	<p>Des problèmes de sécurité et de tranquillité qui persistent.</p>

	<p>Présence de services publics dans les quartiers. Présence juridique de proximité qui fonctionne bien : Maison de la Justice et du Droit, Point d'Accès aux Droits,... Centre d'information aux Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) et points d'information aux droits.</p>	<p>Question de la gratuité/ de la politique tarifaire à réinterroger. Méconnaissance des services disponibles.</p>
<p>Culture, sports et loisirs</p>	<p>Ouverture culturelle (exemple de l'orchestre à l'école). Nombreux équipements culturels à proximité. Augmentation des événements sportifs.</p>	<p>Outils culturels existants sur le territoire peu valorisés. Manque de liens entre quartiers et équipements existants. Manque de moyens financiers. Faible utilisation des médias culturels.</p>
<p>Santé</p>	<p>Concentration de professionnels de santé par pôle.</p>	<p>Peu de prise en compte des enjeux de santé. Un constat de privation du soin du fait de non-recours. Offre dans le domaine psychiatrique insuffisante.</p>

<p>ATELIER CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN</p>	
<p>Atouts</p>	<p>Nombreux acteurs présents et complémentaires. Travail de partenariat de plus en plus affirmé et nécessaire. Réflexion menée à l'échelle de la ville et de l'agglomération. Démarche partenariale autour de la rénovation urbaine et de la GUP. Moyens techniques et financiers de l'ANRU. Partenariats financiers (Villes/EPCI) pour le logement et les transports en commun. Résidentialisation de certains périmètres au sein des quartiers. Meilleure transition des espaces publics (qualification des espaces publics et privés). Requalification et création d'espaces verts, d'équipements sportifs, d'aires de jeux, de services publics, de commerces,... Désenclavement de certains quartiers (meilleur accès aux services et équipements) et ouverture vers l'extérieur. Bon fonctionnement des secteurs rénovés. Amélioration du cadre de vie des habitants et une image du quartier plus valorisée / Réappropriation du quartier. Importantes disponibilités foncières à Metz.</p>
<p>Faiblesses</p>	<p>Début de réflexion à l'échelle de l'agglomération sur la question de l'habitat qui reste à poursuivre en élaborant des actions coordonnées. Multiplicité des acteurs qui rend difficile la visibilité du "qui fait quoi?". Manque de commerces et de services dans certains quartiers. Délimitation espaces publics/privés pas encore aboutie. Problème de mauvaise image toujours véhiculée par les médias malgré les transformations dans les quartiers.</p>

	<p>Dispositif de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)</p>	<p>GUP efficace : réponse concrète aux habitants, des quartiers de plus en plus propres, une amélioration de la sécurité. GUP de plus en plus élargie avec des actions sur le logement. Mise en place de démarches en mode projet.</p>	<p>Moyens financiers limités. Manque de prise de compte de la parole des habitants en amont des projets. Difficulté d'entretien/ différence de qualité de services selon quartier. Problème d'appropriation des espaces. Manque de réactivité dans le domaine du logement social. Lien insuffisant entre les polices de Metz et Woippy.</p>
<p>Equipements et accessibilité des quartiers</p>	<p>Situation géographique favorable pour la plupart des quartiers. Un assez bon niveau d'équipements culturels et sportifs. Accessibilité de la ville-centre avec les transports en commun, notamment METTIS.</p>	<p>Problème de transport en commun sur certains secteurs lié aux horaires (en lien avec la question de l'emploi).</p>	
<p>Logement</p>	<p>Beaucoup de logements de qualité. Mixité de logements sur certains quartiers. Un début de redistribution de l'offre sociale hors quartier prioritaire.</p>	<p>Un contexte particulier : un marché du logement détendu. Mobilité résidentielle différente selon les quartiers. Des conditions de logement marquées par des charges importantes. Un parc vétuste sur certains secteurs. Une sur-occupation en termes de peuplement. Non connaissance de la Politique de peuplement.</p>	

ATELIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET

EMPLOI

		Atouts	Faiblesses
La démarche partenariale dans le volet emploi / développement économique	<p>Nombreux acteurs dans le domaine de l'insertion par rapport au développement économique.</p> <p>Comités de coordination/ rencontres entre les partenaires.</p> <p>Suivi des initiatives (plateforme, réseau,...)</p>	<p>Multiplicité des acteurs/visibilité.</p> <p>Mobilisation des acteurs difficile.</p> <p>Un partenariat à repenser et à harmoniser entre acteurs.</p> <p>Manque de coordination des acteurs économiques, et de lien entre acteurs du développement économique et de l'insertion.</p> <p>Absence d'une plateforme centrale à l'échelle de l'agglomération pour l'emploi, la formation, la création d'entreprises,...</p>	
Insertion et Emploi	<p>Services de proximité : Mission Locale, Maison de l'Emploi et de la Formation,...</p> <p>Territorialisation des politiques de l'emploi.</p> <p>Possibilité de parcours d'insertion via les structures d'insertion par l'activité économique.</p> <p>Nombreux outils d'insertion professionnelle : chantiers d'insertion, emplois d'avenir, contrats aidés, Ecole de la 2ème chance, clauses sociales,...</p> <p>Fixation d'objectifs par quartier pour le suivi des dispositifs emploi.</p> <p>Acteurs de l'emploi mobilisés sur un plan transversal (Pôle Emploi, Citéslab,...)</p>	<p>Connaissance des dispositifs insuffisante / Accès à l'information pour les publics est difficile / Peu de visibilité des offres d'emploi.</p> <p>L'absence de perspective d'emploi à l'origine du développement de l'économie souterraine.</p> <p>Difficile de travailler les questions de motivation/mobilisation.</p> <p>Valorisation des compétences professionnelles et personnelles.</p> <p>Chantiers d'insertion inexistant sur certains quartiers.</p> <p>Manque d'articulation entre tous les dispositifs.</p> <p>Structure d'insertion par l'activité économique peu diversifiées.</p> <p>Manque d'un dispositif permettant une 1ère expérience professionnelle (chantier d'insertion, entreprises d'insertion,...).</p> <p>Formalités administratives longues.</p> <p>Pas de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) territoriale.</p> <p>Nombreux freins à l'emploi : mobilité et accès au permis de conduire, difficulté des modes de garde dans certains quartiers, maîtrise de la langue, manque de qualifications, discriminations, économie souterraine,...</p>	
Les clauses sociales	<p>Atout pour l'emploi et le maintien dans l'emploi.</p> <p>Clauses sociales dans certains grands projets (METTIS, BAM,...) et dans les projets futurs.</p>	<p>Souci de pérennisation des clauses dans la durée.</p> <p>Clauses sociales pas développées dans tous les secteurs (uniquement BTP et nettoyage).</p> <p>Problème de plateforme préparatoire pour entrer dans le dispositif.</p>	

	<p>Développement Economique</p>	<p>Une agence de développement économique à l'échelle de l'agglomération. Zones franches urbaines (ZFU)/ Territoires Entrepreneurs. Beaucoup d'auto-entrepreneurs dans les quartiers.</p>	<p>Pas d'évaluation du dispositif ZFU : quelle efficacité ? Manque de liens entre le développement économique à proximité (zones d'activités, ZFU,...) et l'emploi des habitants. Pas d'outils réellement économiques. Manque de commerces dans certains quartiers. Absence de projets inter-quartiers : question de la coopération intercommunale.</p>
<p>Soutien et accompagnement à la création d'entreprises</p>		<p>Soutien à la création d'entreprises (CitésLab). Existence de structures d'accompagnement à la création d'entreprises (Alexis, ADIE, Cap Entreprendre, Lorraine Active,...).</p>	<p>Repenser et redéfinir les modes d'accompagnement à l'entreprenariat. Manque de lieux d'hébergement pour les jeunes entreprises à loyer modéré : pépinière, incubateur, couveuse, centre d'affaires,... Aides directes aux créations d'entreprises (subventions, prêts d'honneur, prix,...). Manque d'accompagnement des TPE et PME sur la formation et l'emploi.</p>

Synthèse d'éléments transversaux issus des ateliers thématiques - CRPVL

Les trois temps d'échanges thématiques ont permis de mettre en avant différents atouts et freins, ainsi que des leviers. Cette note se propose de rendre compte, de manière synthétique, d'un certain nombre d'enjeux transversaux.

Éléments de contexte

Au niveau de Metz Métropole, la Politique de la Ville (via les CUCS) était jusque-là portée par les Villes concernées, à savoir celles de Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy. Chaque territoire a ainsi forgé des manières de travailler, des modes de fonctionnement qui lui sont spécifiques ainsi que ses propres connaissances territoriales.

L'exigence du portage intercommunal posée par la loi de programmation du 21 février 2014, représente ainsi un enjeu fort pour l'agglomération messine, puisqu'il s'agit de construire un point de vue partagé sur les territoires, les objectifs d'intervention ainsi que de disposer d'un mode d'intervention commun.

Les ateliers thématiques des 5 et 6 février 2015 ont permis de réunir l'ensemble des acteurs institutionnels concernés et malgré les spécificités de chaque quartier, des éléments transversaux sont apparus. Ces éléments peuvent utilement être mis au service de l'enjeu de construction d'un projet partagé.

Renforcer les partenariats dans un souci d'efficacité : Le partenariat entre les acteurs (institutionnels entre eux, et entre institutionnels et le tissu associatif) constitue un enjeu récurrent. Si les partenariats existent, ils méritent d'être renforcés et mutualisés, notamment sur les territoires qui comptent une moins grande diversité d'acteurs et/ou une mobilisation complexe. Il s'agit surtout de repenser les modes d'intervention entre partenaires dans des « logiques projets » et de les inscrire dans les « process » de travail afin de permettre un véritable investissement pour les acteurs.

Cet enjeu partenarial est particulièrement marquant au niveau de certaines thématiques :

- Les questions d'emploi, et plus largement, de développement économique nécessitent une attention particulière avec un souci de renforcement des interventions de manière complémentaire.
- La question du cadre de vie (logements, transports, sécurité, commerces, espaces extérieurs) mais aussi de la qualité de vie (accès aux services publics, de santé, accès aux droits) constitue deux dimensions à travailler en synergie.

Construire une connaissance commune par territoire, pour un projet partagé : Il apparaît nécessaire de se doter d'une analyse partagée entre acteurs des territoires, des « besoins » des habitants ainsi que des actions menées.

Plusieurs pistes peuvent être envisagées dans ce cadre :

- Construire une approche fine territorialisée compte tenu de la diversité des situations locales.
- Réaliser une analyse stratégique sur ce qu'il y a lieu de maintenir sur certains quartiers, ce qu'il faut développer ailleurs, (par exemple, le réseau de transport en commun ne dessert pas les quartiers de la Politique de la Ville de la même manière ce qui peut en fragiliser certains / les équipements sont répartis inégalement entre les territoires concernés), en tenant compte des réalités locales et de la taille des quartiers.
- Partir des acquis antérieurs, notamment en ce qui concerne les démarches de rénovation urbaine, pour pérenniser les actions. Cela suppose de faire un bilan collectif dans une logique de capitalisation mais aussi de se donner les moyens de pérenniser les démarches engagées.

Mieux prendre en compte les habitants : La question de la prise en compte de la parole des habitants et de leur association aux démarches menées est apparu de manière transversale lors des échanges et quel que soit le sujet.

Articuler **des actions structurelles et des actions conjoncturelles** : Les différents constats en termes de leviers comme des freins montrent la nécessité de travailler parallèlement les dimensions structurelles d'une problématique (par exemple l'accès aux transports en commun) comme les aspects conjoncturels (la question de la mobilité, des coûts des transports, des freins psychologiques...).

Travailler l'enjeu de la communication : Le dernier point qui apparait de manière transversale est la nécessité de mieux communiquer, à la fois sur ce qui existe et est disponible (notamment en direction des habitants / acteurs du territoire) mais aussi sur les quartiers eux-mêmes (liens aux médias) afin de modifier leurs images.

Version projet de Fiche Action du Contrat de Ville

CONTRAT DE VILLE - METZ METROPOLE			
FICHE-ACTION			
QUARTIER(S) :		PORTEUR DE PROJET :	
Axe stratégique :	Objectif stratégique :	Objectif opérationnel :	Modalités d'intervention:
Pilier : <input type="checkbox"/> Cohésion sociale / <input type="checkbox"/> Habitat, cadre de vie / <input type="checkbox"/> Emploi, développement économique			
Thématique transversale <input type="checkbox"/> Egalité femme-homme / <input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations / <input type="checkbox"/> Jeunesse			
Descriptif de l'action :			
Effets visés :			
Partenaires de l'action :			
Indicateurs de suivi et d'évaluation :			

Liste des équipements en territoires vécus

Sont concernées également toutes les entreprises situées au pourtour des périmètres des quartiers prioritaires.

BELLECROIX

Type	Libellé		Adresse (à titre indicatif)	Commune
Caserne de pompiers	SP de Metz	2	Rue Henry de Ranconval	Metz
Chapelle	Chapelle Legouest	27	Avenue de Plantières	Metz
Hôpitaux	Hôpital d'Instruction des Armées Legouest	27	Avenue de Plantières	Metz
Centre socio-éducatif / culturel	Centre socio-culturel Arc-en-Ciel	71	Rue Mazelle	Metz
Eglise	Ancienne église Saint-Etienne-le-Dépenné	1	Rue Gaudrée	Metz
Eglise	Église Saint-Maximin	68	Rue Mazelle	Metz
Temple	Temple de la Confession d'Augsbourg	41	Rue Mazelle	Metz
Autre administration	CCAS	22a	Rue du Wad Billy	Metz
Collège	Arsenal	2	Rue du Général Fournier	Metz
Enseignement supérieur	Centre de Formation Pédagogique de l'Enseignement Catholique	6	Boulevard Paixhans	Metz
Gymnase	Gymnase	29	Boulevard Paixhans	Metz
École élémentaire	Claude Debussy	29	Boulevard Paixhans	Metz
École maternelle	Chanteclair	29	Boulevard Paixhans	Metz
Parcours de santé			Allée de Parnemaille	Metz
Espace vert	Fort de Bellecroix		Allée de Désiremont	Metz
Basketball			Rue du 18 Juin	Metz
Basketball			Allée de Désiremont	Metz
Football			Allée Saint-Urbice	Metz
Football			Allée Saint-Urbice	Metz
Jeux			Allée Saint-Urbice	Metz
Jeux			Rue Raphaël Lévy	Metz

Multi sports			Allée Saint-Urbice	Metz
Tennis			Allée de Désiremont	Metz
École élémentaire	Saint-Eucaire		Rue de l'Épaisse Muraille	Metz
École maternelle	Saint-Eucaire		Rue de l'Épaisse Muraille	Metz
Jeux			Rue de la Grève	Metz
Eglise	Église Saint-Eucaire		Rue Saint-Eucaire	Metz
Football			Allée de la Tour des Esprits	Metz
Basketball			Rue Henry de Ranconval	Metz
Espace vert	Circuit des remparts		Chemin des Corporations	Metz
Gymnase	Gymnase Fournier		Rue du Général Fournier	Metz
Mosquée	Mosquée Islamique de Metz	34	Rue de la Basse Seille	Metz
Football			Rue du Général Fournier	Metz
Gymnase	C.O.S.E.C. Arsenal		Rue des Remparts	Metz
Jeux			Allée de la Tour au Diable	Metz
École maternelle	L'île aux Enfants	1	Rue Louis Davillé	Metz
École élémentaire	Plantières	8	Rue de la Croix de Lorraine	Metz
Collège	Jules Lagneau	3	Rue Saint-Vincent-de-Paul	Metz
Gymnase	Gymnase Périgueux		Rue de Périgueux	Metz
École maternelle	Clair Matin	10	Rue de Périgueux	Metz
Bureau de Poste	Bureau de Poste Metz La Tannerie		Centre d'Affaires la Tannerie	Saint-Julien- lès-Metz
Eglise	Église Saint-François-d'Assise		Rue des Sinsignottes	Metz
Santé	Maison médicale de l'Europe	32	Bld d'Europe	Metz
Etablissement petite enfance	Maison de la petite enfance	22a	Rue Wad Billy	Metz

BORNY

Mosquée	Mosquée de l'Amitié	76	Rue du Général Metman	Metz
Football		93	Rue du Général Metman	Metz
Football		93	Rue du Général Metman	Metz
Gymnase	Halle d'athlétisme de Borny	93	Rue du Général Metman	Metz
Football		93	Rue du Général Metman	Metz
Enseignement supérieur	SUPELEC	2	Rue Edouard Belin	Metz
Eglise	Église Evangélique Baptiste	28	Rue Le Goullon	Metz
Multi sports		2	Rue Jules Michelet	Metz
École élémentaire	Louis Pergaud	2	Rue Jules Michelet	Metz
Autre administration	DCSI (Metz Métropole)	2	Rue Graham Bell	Metz
Enseignement supérieur	ESIDEC	3	Place Edouard Branly	Metz
Enseignement supérieur	ICN Business School	2	Place Edouard Branly	Metz
Enseignement supérieur	CNAM	4	Rue Graham Bell	Metz
Santé	Centre Médico-Social	1	Rue Claude Chappe	Metz
École maternelle	Arc-en-Ciel	15ter	Rue Charles et Louis Jacquard	Metz
Gymnase	C.O.S.E.C. Paul Valéry	7	Rue Paul Valéry	Metz
Collège	Paul Valéry	5	Rue Paul Valéry	Metz
Lycée professionnel	Lycée Jean-Victor Poncelet	7	Rue Paul Valéry	Metz
Formation professionnelle	CFA Astier	7	Rue Paul Valéry	Metz
Bureau de Poste	Bureau de Poste Metz Borny	27	Boulevard de Guyenne	Metz
Santé	Institut des Jeunes Sourds		Rue Claude Bernard	Metz
Chapelle	Chapelle de la Résidence Saint-Vincent-de-Paul	21	Rue de Belletanche	Metz
Hôpitaux	Clinique Claude Bernard	97	Rue Claude Bernard	Metz
Santé	Maison de Retraite	71	Rue Claude Bernard	Metz
Centre socio-éducatif / culturel	Espace culturel Jean-Baptiste Poquelin	80	Rue Claude Bernard	Metz
Jeux		4	Rue de la Poulue	Metz
Gymnase	Halle des Sports	8	Rue du Général Délestraint	Metz

Bibliothèque	Bibliothèque universitaire	8	Rue du Général Délestraint	Metz
Enseignement supérieur	UFR SciFA	8	Rue du Général Délestraint	Metz
Tennis			Parc Gloucester	Metz
Tennis			Parc Gloucester	Metz
Multi sports			Parc Gloucester	Metz
Piscine	Piscine Bon Pasteur	10	Rue du Bon Pasteur	Metz
Bibliothèque	Ludothèque	10	Rue du Bon Pasteur	Metz
Centre socio-éducatif / culturel	Centre socio-culturel du Bon Pasteur	10	Rue du Bon Pasteur	Metz
École maternelle	Le Domaine Fleuri	10	Rue du Bon Pasteur	Metz
Espace vert	Parc du Bon Pasteur	10	Rue du Bon Pasteur	Metz
Gymnase	C.O.S.E.C. Dauphiné	7a	Rue du Dauphiné	Metz
Jeux			Rue du Fort des Bordes	Metz
Multi sports		5	Rue du Dauphiné	Metz
Centre socio-éducatif / culturel	Centre social du Petit Bois	5	Rue du Dauphiné	Metz
Espace vert	Fort des Bordes		Rue du Fort des Bordes	Metz
Collège	Les Hauts de Blémont	11	Rue du Dauphiné	Metz
Bibliothèque	Bibliothèque Départementale de Prêt	6	Rue Joseph Cugnot	Metz
Département	Bibliothèque Départementale de Prêt	6	Rue Joseph Cugnot	Metz
Autre administration	CETE	1	Boulevard Solidarité	Metz
Lycée professionnel	Lycée des métiers de l'Hôtellerie Raymond Mondon	4	Boulevard de la Défense	Metz
Autre administration	Metz Métropole	11	Boulevard Solidarité	Metz
Autre administration	Chambre des Métiers	5	Boulevard de la Défense	Metz
Formation professionnelle	Institut Supérieur National de l'Artisanat	5	Boulevard de la Défense	Metz
Enseignement supérieur	CFA Ernest Meyer	5	Boulevard de la Défense	Metz
Jeux		31	Rue de Belletanche	Metz
Football		31	Rue de Belletanche	Metz
Basketball		31	Rue de Belletanche	Metz
École maternelle	Les Mésanges	9	Rue du Dauphiné	Metz

École maternelle	Les Joyeux Pinsons	7	Rue du Dauphiné	Metz
École élémentaire	Erckmann Chatrian 1	9	Rue du Dauphiné	Metz
École élémentaire	Erckmann Chatrian 2	9	Rue du Dauphiné	Metz
Basketball			Place des Provinces	Metz
École élémentaire	Jules Verne	11	Rue de Pange	Metz
Eglise	Église Saint-Pierre		Rue Le Goullon	Metz
Chapelle	Chapelle Saint-Paul		Rue du Professeur Jeandelize	Metz
École maternelle	Les Peupliers	12	Rue du Professeur Jeandelize	Metz
École élémentaire	Les Bordes	12	Rue du Professeur Jeandelize	Metz
Enseignement supérieur	IBISE	8	Rue du Général Délestraint	Metz
Jeux			Square de l'Amitié	Metz
Jeux			Rue Claude Bernard	Metz
Chapelle	Chapelle du Saint-Esprit		Rue de Bourgogne	Metz
Jeux			Parc Gloucester	Metz
Espace vert	Parc de Gloucester		Parc Gloucester	Metz
Jeux			Boulevard de la Défense	Metz
Basketball			Boulevard de la Défense	Metz
Football			Boulevard de la Défense	Metz
Football			Boulevard de la Défense	Metz
Espace vert	Abords du Lac Symphonie		Rue Marconi	Metz
Football			Rue Général Lapasset	Metz
Football			Rue Général Lapasset	Metz
Multi sports			Rue Général Lapasset	Metz
Piscine	BELLETANCHE		Rue de Belletanche	Metz
Gymnase	Gymnase du Technopôle	5	Bld Dominique François Arago	Metz
Lycée	Lycée de la communication	3	Bld Dominique François Arago	Metz
Etablissement petite enfance	Crèche familiale Le bon pasteur	10	Rue du Bon Pasteur	Metz
Etablissement petite enfance	Multi-accueil Metz Borny	51	Rue Claude Bernard	Metz
Etablissement personnes âgées	Le parc	81	Rue Claude Bernard	Metz

Etablissement personnes âgées	Frères de la Salle	71	Rue Claude Bernard	Metz
Etablissement personnes âgées	Saint-Vincent-de-Paul	21	Rue de Belletanche	Metz
Etablissement personnes âgées	Saint-Maurice	25	Rue de Belletanche	Metz

HAUTS DE VALLIERES

Football			Rue des Marronniers	Metz
Basketball			Rue des Marronniers	Metz
Multi sports			Rue des Marronniers	Metz
Espace vert	Plaine de jeux		Rue des Marronniers	Metz
Tennis			Rue des Frênes	Metz
Jeux			Rue des Marronniers	Metz
Football			Rue des Frênes	Metz
Jeux			Rue des Frênes	Metz
École maternelle	En Colombe		Rue des hêtres	Saint-Julien- lès-Metz
École primaire	Les Hauts de Vallières	10 Bis	Rue des Carrières	Metz
Tennis			Rue des hêtres	Saint-Julien- lès-Metz
Centre socio-éducatif / culturel	Metz Vallières	90	Rue de Vallières	Metz

LA PATROTTE METZ NORD

Autre administration	DDT		10	Rue des Alliés	Metz
Centre socio-éducatif / culturel	MJC Sainte-Barbe		6	Rue Rochambeau	Metz
Médiathèque centre social	L'Agora			Rue de la Patrotte	Metz
Médiathèque	Paul Verlaine		1	Cour Elie Fleur	Metz
Multi sports			7	Rue Yvan Goll	Metz
École maternelle	Michel Colucci		7	Rue Yvan Goll	Metz
École élémentaire	Michel Colucci		7	Rue Yvan Goll	Metz
Eglise	Église Saint-Simon-Saint-Jude			Place de France	Metz
École maternelle	Fort Moselle		6	Rue Rochambeau	Metz
École élémentaire	Fort Moselle		3	Rue Rochambeau	Metz
Déchèterie	La Houblonnière			Rue de la Houblonnière	Metz
Gymnase	Gymnase Joba			Voie des Intendants Joseph et Ernest Joba	Metz
Football				Voie des Intendants Joseph et Ernest Joba	Metz
Centre socio-éducatif / culturel	Centre culturel Turc de Metz		6	Rue Perigot	Metz
École maternelle	L'Arbre Roux		20	Rue René Paquet	Metz
Collège	Jean Rostand		1	Rue Louis Madelin	Metz
École maternelle	La Flûte Enchantée		87	Route de Woippy	Metz
Autre administration	Centre de tri postal		60	Route de Woippy	Metz
Gare	Gare SNCF Metz-Nord		80	Avenue de Thionville	Metz
Santé	Centre Médico-Social		100	Avenue de Thionville	Metz
Tennis				Route de Lorry	Metz
Football				Rue Louis Madelin	Metz
Tennis				Rue René Paquet	Metz
Football				Rue René Paquet	Metz
Multi sports				Rue Louis Madelin	Metz

Gymnase	C.O.S.E.C. Devant les Ponts		Rue Louis Madelin	Metz
Jeux			Rue René Paquet	Metz
Eglise	Église du Saint-Sacrement		Rue Nicolas Jung	Metz
Jeux			Route de Woippy	Metz
Multi sports			Route de Woippy	Metz
Football			Route de Woippy	Metz
Espace vert	Plaine de jeux		Route de Woippy	Metz
Football			Rue René Paquet	Metz
Lycée professionnel	Lycée du Commerce et de la Distribution René Cassin	2	Rue René Cassin	Metz
Jeux			Square des Maraîchers	Metz
Multi sports			Square des Maraîchers	Metz
Football			Square des Maraîchers	Metz
Centre socio-éducatif / culturel	Centre Saint-Denis de la Réunion	2	Route de Lorry	Metz
Auberge de jeunesse	Auberge de la jeunesse	1	Allée de Metz Plage	Metz
Etablissement petite enfance	Centre Bernard Chabot	87	Route de Woippy	Metz
Etablissement petite enfance	Les rases mottes	1	Allée Saint Clément	Metz
Etablissement petite enfance	Le petit poucet	95	Rue Pierre & Marie Curie	Metz
Etablissement personnes âgées	Foyer soleil	95	Rue Pierre & Marie Curie	Metz

SABLON SUD

École maternelle	Les Plantes	2	Rue André Theuriet	Metz
Gymnase	Gymnase Malraux		Avenue André Malraux	Metz
Football			Promenade du Gué	Metz
Multi sports			Promenade du Gué	Metz
École élémentaire	De La Seille	199	Rue André Malraux	Metz
Espace vert	Square Saint Amand		Rue du Lavoir	Metz
École maternelle	Au Pommier Rose	13	Rue Christian Pfister	Metz
Collège	François Rabelais	29	Rue Saint-Bernard	Metz
Centre social	Maison des associations	1 bis	rue de Castelnau	Metz
Tennis			Rue Sente A My	Metz
Espace vert	Promenade des Berges de Seille		Promenade du Gué	Metz
Espace vert	Parc du Pas-du-Loup		Rue de la Vachotte	Metz
Football			Promenade du Gué	Metz
Football			Promenade du Gué	Metz
Eglise	Église Saint-Vincent-de-Paul		Place Bouchette	Metz
Piscine	Lothaire	44	Rue Lothaire	Metz
Ecole de musique / Conservatoire	Emari	38/48	Rue Saint Bernard	Metz
Santé	Etablissement Français du Sang	6	Rue des Dames de Metz	Metz
Etablissement petite enfance	Les marmousets	13	Rue Pioche	Metz
Etablissement petite enfance	Tournicoti	175	Avenue André Malraux	Metz
Etablissement petite enfance	Unis-vers d'enfants	175-177	Avenue André Malraux	Metz
Etablissement personnes âgées	Logement-foyer Honoré Jacquot	12	Rue Vandernoot	Metz
Etablissement personnes âgées	Logement-foyer Vandernoot	14	Rue Vandernoot	Metz

SAINT ELOY BOILEAU PRE GENIE

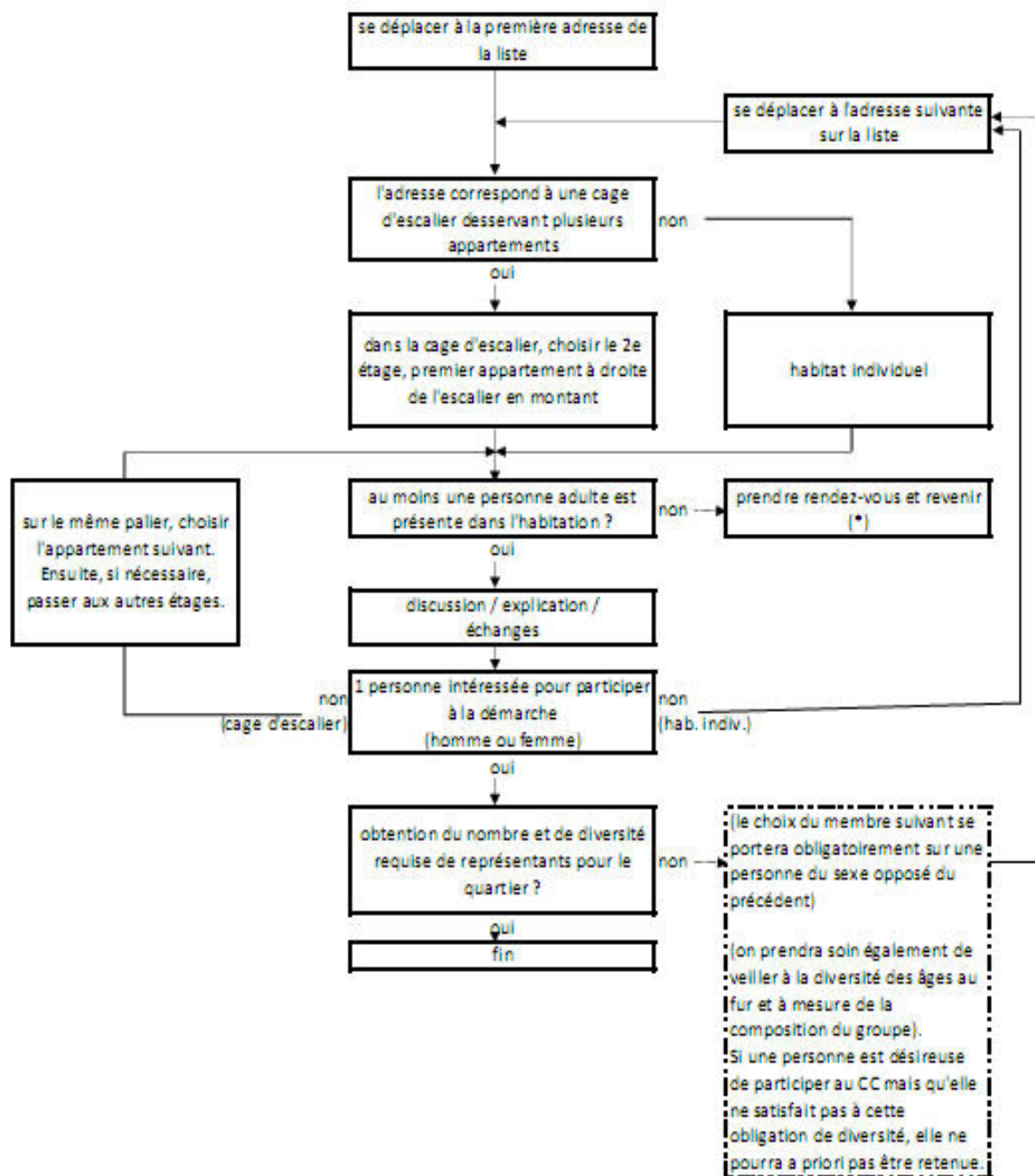
Mairie	Mairie de Woippy	9	Rue Marechal Foch	Woippy
Bureau de Poste	Bureau de Poste Woippy	12	Place de l'Hôtel de Ville	Woippy
Formation professionnelle	AFPA	6	Rue Pierre Boileau	Metz
Parcours de santé			Rue du Fort Gambetta	Woippy
Gymnase	Gymnase		Place de l'Olympium	Woippy
Santé	Centre Médico-Social		Avenue de Thionville	Woippy
Jeux			Rue Lucie Aubrac	Woippy
École maternelle	La Cerisaie		Impasse Paul Verlaine	Woippy
École élémentaire	Paul Verlaine		Impasse Paul Verlaine	Woippy
Centre socio-éducatif / culturel	Foyer et cantine Saint-Eloi		Rue Roget	Woippy
Bibliothèque	Bibliothèque		Rue Roget	Woippy
Chapelle	Chapelle Saint-Eloy		Rue Roget	Woippy
Jeux			Rue Roget	Woippy
Jeux			Rue Schuman	Woippy
Jeux			Rue d'Alsace	Woippy
Football			Boulevard du 377è R.I.U.S.	Woippy
Football			Rue du Fort Gambetta	Woippy
Football			Rue Général Gibon	Woippy
Multi sports			Rue Général Gibon	Woippy
Gare	Gare de Woippy		Rue de la Gare	Woippy
Jeux			Rue des Frères Vion	Woippy
Gendarmerie	Brigade Fluviale de Woippy		Place de l'Hôtel de Ville	Woippy
Déchèterie	La Houblonnière		Rue de la Houblonnière	Metz
Football			Voie des Intendants Joseph et Ernest Joba	Metz
Gare	Gare SNCF Metz-Nord	80	Avenue de Thionville	Metz
Santé	Centre Médico-Social	100	Avenue de Thionville	Metz
Jeux			Square des Maraîchers	Metz

Multi sports				Square des Maraîchers		Metz
Football				Square des Maraîchers		Metz
Loisirs nautiques		Zone de loisirs nautiques		Rue de Berlange		Metz
Cheminement piétonnier		Le long du quartier Saint Eloy		Quartier Saint Eloy		Woippy
Espace de détente		Le long du ruisseau de Woippy		Le long du ruisseau de Woippy		Woippy
Sports		Boulodrome		Rue Roget		Woippy
Sports		Boulodrome		Rue Verlaine		Woippy
Ecole maternelle		Jeunes Sourires		Rue Saint Nicolas	1bis	Woippy
Ecole élémentaire		Saint Exupéry		Place Debs		Woippy
Ecole élémentaire		Jacques Prévert		Rue du Général de Gaulle	46	Woippy
Ecole maternelle		Le train du Roi		Rue de Bourgogne	1	Woippy
Ecole élémentaire		J.Y Cousteau		Rue de Lorraine	2	Woippy
Sports		Ensemble sportif		Allée des Tulipes		Woippy
Mobilité		Parking relais et station Mettis		Rue Fort Gambetta		Woippy
Espace vert		Sapinière		Rue Lucie Aubrac		Woippy
Centre		Centre de découverte de la nature		Rue Fort Gambetta		Woippy
Centre socio-éducatif / culturel		Centre interculturel		Avenue de Thionville	47	Woippy
Gymnase		Atrium		Rue de Bretagne		Woippy
Gymnase		Complexe sportif du Patis		Route de Norroy-le-Veneur		Woippy
Gymnase				Rue d'Alsace		Woippy
Etablissement petite enfance		Crèche 'Le Petit Prince'		Rue de Biche	11	Woippy
Etablissement personnes âgées				Rue du Ruisseau		Woippy
Maison d'assistantes maternelles				Rue du Ruisseau	7	Woippy
Maison d'assistantes maternelles				Rue Paul Verlaine	1	Woippy
Parc animalier		Parc animalier du Patis		Rue Jean Laurain		Woippy
Collège		Pierre Mendès France		Rue Jean Laurain	1	Woippy
Entités économiques		Magasins solidaires		Avenue de Thionville	20	Woippy
Entités économiques		Auchan		Rue de l'Abbé Grégoire	1	Woippy
AFPA				Rue Pierre Boileau	6	Woippy

Document de travail « Déclinaison de la programmation urbaine de Borny »

	HABITAT-PEUPLEMENT	DEVELOPPEMENT ECO	EQUIPEMENTS	ESPACES PUBLICS
PHASE 1 Impulsion	Déconcentration extrême pauvreté + stabilisation mén. solvables - ↗ <i>qualité parc existant (réhab. lourde, résidentialisation...)</i> - ↗ <i>parcours résidentiels internes (access. sociale)</i> - Réorg. attributions	Soutien dvpt endogène + nouvelles implantations - <i>Pépinière entreprise / CAQ</i> - <i>Implantations sur carré actif</i>	Adaptation offre existante (à minima) + dvpt nouveaux usages - <i>Primevères + réhab. centre social?</i> - <i>Jardins familiaux</i> - <i>Préfiguration ferme pédagogique</i>	Clarification statut espaces + Désenclavement tous sous-secteurs - <i>Résidentialisations espaces collectifs</i> - <i>Liaisons douces structurantes</i>
PHASE 2 Transition / Accompagnement	Stabilisation mén. solv. + diversification - ↗ <i>parcours résidentiels internes (access. sociale)</i> - ↗ <i>parc attractif (accession classique, indiv.)</i>	Soutien nouvelles implantations + structuration tissu comm. - <i>Implantations sur carré actif</i> - <i>Modif PLU pour favoriser dvptmt et limiter dispersion</i>	Dvpt nouveaux usages + soutien asso - <i>pédagogique</i> - <i>Centre social Fosselle?</i> - <i>Locaux associatifs Ferme</i>	Désenclavement tous sous-secteurs + Mise en réseau équipements - <i>Liaisons douces secondaires</i> - <i>Rue Fort des Bordes</i>
PHASE 3 Prise de relai droit commun / marché	Diversification + attractivité - ↗ <i>parc attractif (accession classique, indiv. intermédiaire, collectif)</i> - <i>Modif. PLU pour densification dents creuses et carré actif</i>	Structuration tissu comm. + amélioration attractivité offre - <i>Modif PLU pour favoriser dvptmt et limiter dispersion</i> - <i>Reconversion B7, reconstruction Cora-Metzanine</i>	Soutien asso + adaptation structurelle offre existante - <i>Locaux associatifs</i> - <i>Groupe scolaire central?</i>	Mise en réseau équipements + mise en valeur esp. majeurs - <i>Fosselle, Cheneau, ...</i> - <i>Cora?</i> ...
OBJECTIF FINAL	Parc dégradé résorbé Pop. solvable stabilisée Parcours résid. Diversifié Formes variées, image et attractivité améliorées	Initiatives locales soutenues Emprises à fort potentiel valorisées Tissu commercial pérennisé	Niveau de service maintenu Usages diversifiés Offre nouvelle à vocation "fédératrice" créée	Maillage de liaisons internes abouti Statut des espaces clarifié Espaces majeurs réhabilités

Démarche de composition du collège Habitants du Conseil Citoyen du quartier Saint-Eloy Boileau Pré Génie et quartier du Roi



[*] : dans le cas où aucun adulte n'est présent lors du passage, "prendre rendez-vous" exige de revenir et de laisser à l'habitant désigné par le tirage au sort la possibilité de participer au CC. On prendra donc soin de revenir avant d'avoir composé la totalité du CC.

CONTRIBUTION REGIONALE DES ORGANISMES HLM A LA REFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

PREAMBULE

La **loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine** introduit la nouvelle politique de la ville et repose sur trois principaux changements :

- le resserrement de la politique de la ville afin de prioriser son action sur les ménages les plus pauvres,
- le financement du « droit commun » pour accompagner les crédits spécifiques de la politique de la ville,
- la simplification et l'unification des dispositifs contractuels et géographiques avec les Contrats de Ville et les Quartiers Prioritaires de la Ville.

ARELOR Hlm (Association REgionale des organismes Hlm de LORraine) propose une présentation des principaux thèmes auxquels les organismes Hlm sont confrontés sous forme de **cing fiches THÉMATIQUES**, afin de partager leurs réflexions.

Ce document doit être considéré comme étant une approche générique des principaux enjeux identifiés par les organismes Hlm sur les quartiers prioritaires au titre de la nouvelle politique de la ville. Cette première focale n'a pas pour objet de se substituer aux démarches partenariales et territoriales, indispensables à l'élaboration des contrats de villes et de leurs diverses conventions attenantes. Au contraire, ce sont des premières bases de débats à approfondir, détailler, partager ou écarter selon les caractéristiques des quartiers concernés et de leurs agglomérations de rattachement.

LES ORGANISMES HLM, ACTEURS INCONTOURNABLES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les organismes Hlm disposent de connaissances et compétences importantes en matière de gestion de leur patrimoine et de dynamiques de peuplement du parc social. Leur ancrage territorial se traduit par une **connaissance approfondie** des partenaires associatifs et institutionnels, des caractéristiques des quartiers, des projets de ville et des habitants.

De plus, les organismes Hlm jouent un **rôle majeur dans le fonctionnement des quartiers** en développant des actions dans divers domaines tels que la tranquillité résidentielle, le développement économique, l'emploi avec les clauses d'insertion sociale et les emplois de proximité, ou encore l'animation sociale à travers l'accueil et le soutien aux associations locales.

Plus d'un tiers du parc Hlm lorrain est situé dans un quartier ANRU. Cela illustre bien **l'importance des organismes Hlm dans la géographie prioritaire** qui devrait se confirmer dans les nouveaux Quartiers Prioritaires de la Ville. Les organismes Hlm continueront à être des acteurs à part entière de la politique de la ville et à mettre l'expertise acquise en matière de politique de la ville au service des projets spécifiques des territoires.

La réussite de la politique de la ville et sa pérennité dépendent également des **différentes politiques publiques**.

Les politiques économiques pour le développement de services, de commerces et la création d'emplois locaux adaptés aux caractéristiques socioprofessionnelles des habitants et les politiques de transports pour la mobilité et l'accès à l'emploi sont donc des éléments centraux et décisifs pour améliorer durablement les conditions de vie dans ces quartiers. Ainsi, dans un contexte institutionnel où l'intercommunalité se renforce avec la prise en charge du pilotage de la politique de la ville, les organismes Hlm peuvent apporter une **vision transversale** des enjeux sur les Quartiers Prioritaires de la Ville et les placer dans un **cadre territorial plus large**. Conscients des enjeux propres aux **quartiers sortants** de la politique de la ville dits « quartiers de veille active » qui devront faire partie des Contrats de Ville, les organismes Hlm rappellent la nécessité de continuer à les accompagner afin de ne pas voir leur situation se dégrader à nouveau.

C'est donc dans une logique partenariale forte de partage de leurs expertises et connaissances que les organismes Hlm souhaitent contribuer à l'élaboration stratégique des Contrats de Ville intercommunaux.

LE DEVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT DU PARTENARIAT NECESSAIRES POUR TRAITER PLUS EFFICACEMENT LES ENJEUX PRIORITAIRES

Parmi les nombreuses dimensions traitées par la politique de la ville, les organismes Hlm sont confrontés à plusieurs problématiques communes avec les collectivités locales. Ils affirment donc la nécessité de continuer à **développer un partenariat approfondi** avec l'ensemble des acteurs œuvrant sur les territoires de la géographie prioritaire pour mener des politiques et des actions coordonnées et efficaces.

Les Contrats de Ville constituent un cadre de travail idéal pour développer le partenariat en réunissant l'ensemble des acteurs de la politique de la ville. Fort de leurs **expertises territoriale et sociale**, les organismes Hlm réaffirment donc leur volonté d'être pleinement associés à l'élaboration des Contrats de Ville qui détermineront les orientations

stratégiques et le cadre de référence des **Programmes de Renouvellement Urbain** récemment identifiés.

L'équilibre social des quartiers

La recherche d'un meilleur équilibre social dans le peuplement des différents territoires qui composent chaque EPCI est un objectif récurrent de la politique de la ville. Pour les organismes de logement social lorrains, il s'agit d'un axe de travail important pour **compléter les efforts entrepris autour de la diversification de l'offre de logements** dans tous les quartiers et toutes les communes des intercommunalités.

La sécurité et la tranquillité résidentielle

Conduire collectivement des actions pour réduire l'insécurité dans les quartiers et préserver les agents de proximité.

Pour ce faire, il semble important de renforcer le partenariat avec les acteurs locaux au travers de deux axes de travail : la clarification des rôles et procédures dans le cadre des atteintes à la sécurité des personnes et des biens et l'amélioration le cadre de vie et lutter contre les incivilités.

La gestion urbaine de proximité

Démarche partenariale et territorialisée, la gestion urbaine de proximité (GUP) vise à améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants et assurer la pérennité des « investissements ». Pour mettre en place des démarches GUP efficaces, les organismes Hlm préconisent de :

- Mettre en place un pilotage fort et structuré de la démarche,
- Renforcer la synergie entre les acteurs urbains pour assurer la gestion sociale et urbaine des quartiers,
- Mettre en cohérence propriété, usage et gestion des espaces,

L'insertion par l'activité économique et le développement économique

Le développement de l'emploi et de l'activité économique dans les quartiers de la politique de la ville constitue un enjeu essentiel pour les organismes Hlm :

- Participer au dispositif « emplois d'avenir » et aux dispositifs de retour à l'emploi,
- Soutenir l'entrepreneuriat local, favoriser l'implantation d'activités et de commerces de proximité,
- Assurer la bonne mise en oeuvre des clauses sociales et encourager les coopérations avec les structures d'insertion par l'activité économique.

Les projets urbains

En tenant compte des enseignements du premier PNRU sur le volet habitat et des besoins d'intervention sur le parc Hlm existant, **soit pour éviter un décrochage par rapport à l'offre Hlm récente et nouvelle, soit pour mettre en œuvre les projets urbains**, les organismes Hlm soulignent quatre orientations majeures :

- Réaffirmer le rôle des bailleurs sociaux comme opérateurs urbains auprès des collectivités locales mais aussi comme opérateurs sociaux et économiques,
- Mettre en cohérence les politiques d'agglomération en matière d'habitat avec l'objectif de diversification urbaine et résidentielle des quartiers Hlm,
- Ne pas mésestimer le besoin d'intervention patrimonial sur les quartiers ne bénéficiant pas du NPRU (QPV, quartiers sortants ou en voie de fragilisation) tout en optimisant les moyens financiers pour y parvenir.

L'ÉQUILIBRE SOCIAL DES QUARTIERS

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

La recherche d'un « équilibre social » dans le peuplement des quartiers prioritaires de la politique de la ville est un enjeu récurrent des actions menées depuis plusieurs décennies en faveur de ces territoires.

Les lois d'Orientation pour la Ville (LOV) en 1991, Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) en 2000 ou le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) en 2003 ont chacun, à leur manière, cherché à lutter contre les phénomènes de ségrégation socio-spatiale et à favoriser la mixité (ou diversité) sociale.

La loi de programmation Ville et Cohésion Urbaine du 21 février 2014 souligne à son tour l'importance de cet enjeu dès son article premier : « La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. (...) Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

- **Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté** et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la **mixité de leur composition sociale.** »

Pour cela, cette loi instaure notamment des conventions intercommunales dont la première finalité est de définir des « objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux ».

Ces conventions s'inscrivent dans un contexte de réforme importante de la gestion de la demande et des attributions à l'échelle des intercommunalités (cf. loi ALUR du 24 mars 2014). Dans la période à venir, ces dernières devront mettre en oeuvre des plans partenariaux de gestion partagée de la demande mais pourront aussi créer une conférence intercommunale du logement adoptant, « en tenant compte des critères de priorité (...) et des objectifs de mixité sociale (...), des orientations concernant les objectifs en matière d'attributions de logements et de mutations. »

Pour les organismes de logement social, ces évolutions législatives appellent à réfléchir et à organiser les politiques d'attribution à l'échelle des intercommunalités concernées et dans un cadre partenarial fort. Ce travail sur les attributions doit par ailleurs être mené dans un double souci de réponse aux différents besoins, que ce soit pour proposer des solutions de logement adaptées aux publics prioritaires ou pour assurer les équilibres sociaux nécessaires à l'insertion des ménages et au fonctionnement des sites en politique de la ville.

LES ENJEUX POUR LES ORGANISMES HLM

La loi SRU puis le PNRU ont fortement insisté sur le développement de la mixité sociale à travers la diversification de l'offre de logements, selon une logique de développement du parc social sur les communes qui en comptaient peu, ou de déconcentration dans les quartiers composés presque exclusivement de ce type d'offre.

La loi de programmation Ville et Cohésion urbaine propose quant à elle de **travailler les équilibres sociaux de peuplement à travers le prisme de la gestion de la demande et des attributions**. Pour les organismes de logement social, cette entrée peut être considérée comme pertinente si sont prises en compte, dès le départ, **certaines réalités** :

- Le caractère social des demandeurs (et des occupants) de logement social s'est renforcé au cours des dernières années, notamment sous l'effet des difficultés d'accès à un emploi stable, d'évolution de la composition des ménages (montée des personnes isolées et familles monoparentales) ou d'abaissement des plafonds de ressources depuis la loi MOLLE en 2009 ;
- Dans le cadre des contingents préfectoraux, au niveau départemental, jusqu'à un quart des attributions doit être consacré au relogement des ménages identifiés comme prioritaires dans le cadre du PDAL(H)PD ou du Droit Au Logement Opposable ;
- La mobilisation de l'offre de logements sociaux est régie par les droits de réservation qui existent sur le parc (Etat, Commune, Action logement...). Ces droits peuvent constituer plus de la moitié des logements d'une même opération et avec de fortes disparités de ces contingents entre organismes Hlm. L'existence des différents droits de réservation vient conditionner fortement l'orientation des demandeurs sur tel ou tel logement disponible, tout en participant de la diversité des ménages qui accèdent au parc social ;
- Les conditions d'attribution (ou de refus) sont strictement encadrées. La loi **n°2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations**, renforcée par la loi de programmation Ville et Cohésion urbaine, identifie ainsi vingt critères (ethnie, nation ou race d'appartenance, mais aussi âge, situation de famille, lieu de résidence...) sur la base desquels un bien ou un service ne peut être refusé ;
- **La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés »** organise les modalités de collecte et de diffusion des données à « caractère personnel » (cf. demandes, occupation du parc social...). A titre d'exemple, en Lorraine, l'échelle la plus fine à laquelle les informations sur l'occupation du parc social sont récoltées par les services de l'Etat, auprès des organismes, dans le cadre de l'Observatoire du Logement Social, est celle de l'unité urbaine.

Ce cadre dans lequel les bailleurs réalisent les attributions sur leur parc pose les bornes entre lesquelles les politiques de peuplement élaborées par les acteurs des territoires peuvent être mises en place.

Par-delà cette réalité du cadre d'exercice des organismes de logement social, les contrats de ville et conventions intercommunales d'attributions devront prendre en compte plusieurs enjeux essentiels :

- Objectiver les dynamiques de peuplement et notamment les effets réels des phénomènes de ségrégation,
- Adapter les stratégies aux sites et aux différentes échelles du territoire (de la résidence à l'intercommunalité),
- Impliquer l'ensemble des acteurs qui participent à l'accès au logement, et en premier lieu les différents réservataires,
- Assurer l'opérationnalité des politiques et dispositifs développés localement, au regard de la représentation locale des acteurs et de la nécessité économique d'éviter toute vacance,
- Penser le travail sur les attributions en lien étroit avec la diversification de l'offre sur l'ensemble du territoire,
- Proposer des actions volontaristes en termes d'accompagnement, individuel ou collectif, des locataires.

LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE RESIDENTIELLE ENJEUX POUR LES ORGANISMES HLM

La tranquillité résidentielle et la sécurité constituent une préoccupation croissante des organismes Hlm lorrains.

Les principaux enjeux remontés par les bailleurs sociaux concernent notamment :

- la sécurité des locataires et du personnel du bailleur ;
- la sécurisation des entreprises prestataires et des chantiers ;
- le trafic de stupéfiants ;
- l'occupation des parties communes ;
- les dégradations du patrimoine et le vandalisme ;
- les véhicules épaves ou « en voie de l'être » ;
- les incivilités.

Ces diverses atteintes aux personnes et aux biens ont des conséquences non négligeables sur l'activité quotidienne des organismes Hlm. Elles alimentent un sentiment d'insécurité pour les locataires et les personnels de proximité, une dégradation des conditions de vie, de travail et de l'image du parc. Les actes de vandalisme sur le patrimoine génèrent un surcoût d'entretien qui se répercute sur le budget du bailleur et sur les charges des locataires. Enfin, les actes d'agression amènent le personnel à exercer son droit de retrait et remettent ainsi en cause la présence des agents de proximité sur le terrain.

Ces constats d'insécurité engagent la responsabilité de l'ensemble des partenaires – police, justice, collectivités territoriales, bailleurs, habitants – tous co-responsables de la situation des quartiers.

C'est pourquoi, il est essentiel de réaffirmer la **nécessité d'aborder collectivement ces problématiques**, tout en clarifiant le rôle de chacun des acteurs et l'organisation des responsabilités.

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET SES ENJEUX

Les obligations des bailleurs en matière de sécurité sont régies notamment par l'article L4121 du **Code du travail** qui vise à « assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

Au titre des dispositions de l'article 1719 du **Code civil**, le bailleur social est également tenu d'« assurer au locataire la jouissance paisible du logement ».

D'autre part, la **loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité du 21 janvier 1995** rend obligatoire certaines mesures de prévention situationnelle en définissant une obligation générale de surveillance des immeubles, ainsi que des obligations spécifiques en matière d'éclairage et de contrôle d'accès pour les immeubles en ZUS.

A noter que la région Lorraine est également concernée par la création des ZSP, avec la mise en place de **4 ZSP** sur un total de 64 au niveau national. Ce dispositif visant à l'amélioration de la coordination entre les acteurs (police, justice) et au renforcement des moyens techniques et humains, a aussi montré quelques limites avec notamment la mise en évidence de phénomènes de transferts des difficultés d'un site à l'autre.

L'Observatoire des faits d'incivilité de l'USH réalise chaque année une enquête auprès des bailleurs pour recenser les faits d'agression du personnel et le vandalisme sur le patrimoine. Ainsi, **en Lorraine, plusieurs agressions de salariés ont été recensées en 2013, donnant lieu à plusieurs jours d'arrêt de travail.** En dépit d'un bon taux de retour de cette enquête dans notre région, ces données ne reflètent pas l'ampleur du phénomène dans sa globalité mais illustrent néanmoins une préoccupation majeure des bailleurs sociaux du territoire lorrain.

Face à ce contexte, **certains organismes Hlm ont progressivement élargi l'éventail de leurs actions.**

D'une gestion de droit commun visant à assurer la tranquillité résidentielle, à préserver le patrimoine et à veiller aux bonnes conditions de travail des personnels, des bailleurs ont été contraints d'aller vers une prise en charge d'actions plus directement liées aux questions de sécurité. Les organismes ont ainsi généralement revu à la hausse **leur implication dans les partenariats locaux** avec la Police, la Justice et les collectivités locales, dès lors qu'ils le pouvaient.

La question de la sécurité a également amené certains organismes Hlm à créer des **postes de référents « tranquillité-sécurité »** et à développer en interne des **observatoires pour enregistrer les faits d'incivilité et de délinquance sur leur patrimoine.** Pour d'autres, cela s'est traduit par un investissement dans des **actions de prévention situationnelle** (vidéo-protection, contrôles d'accès des parties communes, portes anti-intrusion...).

Enfin, dans des situations plus extrêmes où les réponses des territoires se sont avérées insuffisantes au regard des enjeux, certains organismes ont dû recourir **à des dispositifs spécifiques de surveillance et de gardiennage.**

Ce glissement dans la responsabilité portée par les organismes vient pallier un déficit de l'action publique pour faire face aux problèmes rencontrés dans les sites les plus sensibles. Faut-il dire d'une puissance publique mobilisée à la hauteur des besoins réels, les organismes Hlm se trouvent contraints de rechercher des solutions pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Ce constat souligne la nécessité de **regagner de la lisibilité dans le rôle des différents partenaires** et de **renforcer leur coopération afin de gagner en efficacité et de faire effectivement reculer les phénomènes d'insécurité.**

LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Démarche partenariale et territorialisée, la **Gestion Urbaine de Proximité (GUP) vise le bon fonctionnement urbain et social des quartiers** pour améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants mais aussi assurer la pérennité des « investissements » : patrimoine bâti, espaces et équipements publics, etc. Emergée au début des années 80, la gestion urbaine de proximité s'est progressivement étendue jusqu'à se généraliser dans les opérations financées par l'ANRU.

Elle implique d'**adapter les modalités de gestion tant des organismes Hlm que des collectivités et de l'ensemble des acteurs urbains, aux spécificités patrimoniales, urbaines et sociales** de territoires resserrés. L'abattement de 30% sur la TFPB a permis ces dernières années de renforcer l'entretien et la qualité de service dans les quartiers sans pénaliser les locataires par des augmentations de quittance. La GUP requiert un partenariat fort parfois difficile à monter qui devra être poursuivi ou initié à l'avenir dans le cadre de la réforme de la politique de la ville.

Les organismes Hlm sont au coeur de ces démarches partenariales. Massivement impliqués dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville depuis leur création, ils mettent en place des solutions adaptées pour pallier certaines difficultés rencontrées en matière :

- D'incivilité et de vandalisme sur le patrimoine, les équipements, les parties communes et espaces extérieurs ;
- D'entretien et de maintenance des équipements, parties communes, espaces extérieurs et espaces verts, stationnement,...
- De gestion des ordures ménagères, des encombrants et du tri sélectif.

L'intervention sur les formes urbaines et les espaces publics permet d'apporter certaines réponses à ces problèmes, la GUP est une **démarche complémentaire dont la temporalité permet une amélioration de la qualité de service plus immédiate**. Pour être efficaces et durables, les démarches de GUP doivent impliquer les habitants comme acteurs à part entière. Si chaque démarche GUP est spécifique, les organismes Hlm identifient plusieurs leviers essentiels à activer pour leur réussite.

LES ENJEUX POUR LES ORGANISMES HLM

- **Construire un pilotage structuré de la démarche**

Il est fondamental de **formaliser l'ensemble des engagements** en termes d'action, de pilotage, d'animation, d'investissement **dans une convention** définissant le rôle et les objectifs de chaque acteur et de chaque instance. Enfin, la **coordination et l'animation de la démarche doivent être identifiées** et assurées par un professionnel clairement mandaté.

- **Renforcer la synergie entre les acteurs urbains afin d'assurer la gestion sociale et urbaine des quartiers**

Dans le cadre d'une démarche partenariale, il apparaît essentiel que les acteurs impliqués (EPCI, Ville, organismes Hlm, Police...) s'accordent sur l'importance de la coopération entre leurs services pour une plus grande réactivité sur le terrain. Cette coopération renforcée implique en amont, **la clarification et le partage entre les différents acteurs de leurs responsabilités respectives** sur le terrain pour la mise en oeuvre du plan d'actions.

- **Mettre en cohérence propriété, usage et gestion des espaces**

Dans les quartiers prioritaires, parfois, des espaces sont restés sans fonction spécifique et ont généré des usages imprévus qui peuvent se révéler gênants, tant pour les habitants que pour les différents acteurs urbains. La réorganisation des statuts qui consiste à **mettre en cohérence l'usage avec la gestion (qui ?) et la gestion avec la propriété (qui est propriétaire du foncier ?) est un préalable.**

C'est d'une part la garantie que chaque espace soit effectivement géré par la collectivité, les organismes Hlm ou tout autre acteur, c'est d'autre part l'occasion d'interroger certains espaces pour en réduire les conflits d'usages, le morcellement ou encore le dimensionnement en les réinvestissant différemment.

A cette fin, et bien que sur de nombreux territoires les démarches de **procédures foncières** ont permis la mise en cohérence de l'usage avec la propriété pour in fine, améliorer la gestion, il s'avère nécessaire d'initier ou parfaire ce travail

- **Associer et accompagner les habitants**

Les habitants des quartiers doivent être considérés avant tout comme **habitants de la ville, acteurs des quartiers**. Ils sont au coeur de la cible des démarches GUP. A ce titre, leur mobilisation dans le pilotage et le suivi de la démarche GUP est essentielle pour répondre efficacement à leurs attentes.

Les démarches GUP, à trop vouloir se concentrer sur la gestion technique, peuvent parfois oublier la gestion sociale des quartiers. Les mutations urbaines provoquées par les PRU, ou plus simplement les évolutions de gestion liées aux réajustements impliqués par la GUP, demandent un accompagnement des habitants.

Cet accompagnement social adapté aux besoins des habitants, pour être efficace et permettre une réelle appropriation par les habitants des nouveaux équipements, espaces, services...**doit s'inscrire dans la durée.**

L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ENJEUX POUR LES ORGANISMES HLM

Sur les quartiers prioritaires, les locataires rencontrent des difficultés économiques et sociales particulièrement importantes avec un taux de chômage élevé et des revenus par habitant largement inférieurs à la moyenne. Les organismes Hlm sont ainsi amenés à renforcer leurs missions sociales pour accompagner les personnes les plus en difficultés. Cela étant, pour répondre de façon efficace et en profondeur à ces problématiques sociales, il semble nécessaire aussi de promouvoir un maximum, au cœur même des quartiers, la création d'activité et d'emploi.

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET L'ACTION DES ORGANISMES HLM

Les organismes Hlm partagent donc les objectifs politiques du gouvernement de **faire du développement économique un des piliers de la nouvelle politique de la ville**. La lutte contre le chômage que l'État engage sur les quartiers prioritaires est essentielle pour lutter contre les dynamiques de relégation.

Au-delà des aides sur les recrutements en contrats aidés ou le déploiement du service public de l'emploi sur ces territoires, les organismes partagent l'idée de soutenir les initiatives entrepreneuriales locales et l'implantation d'activités (commerces, services...).

Les organismes Hlm et le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) ont contribué depuis les années 1980 au développement socio-économique des territoires. Des coopérations ont été développées entre nos deux secteurs, montrant qu'il est possible d'agir ensemble pour répondre à de multiples enjeux, que ce soit la création d'activités économiques et de nouveaux services, la revitalisation du lien social, le développement durable, ou encore l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Ces coopérations ont connu un développement fort lors de la mise en oeuvre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) avec l'obligation pour les bailleurs sociaux d'inscrire des clauses d'insertion dans les marchés liés aux opérations financées par l'ANRU pour un total de 5% des heures de travail réalisées. D'autres collectivités territoriales conditionnent l'octroi de subventions à la mise en oeuvre de clauses d'insertion dans les marchés de travaux.

Les organismes Hlm vont donc continuer à générer un grand nombre d'heures d'insertion à travers leurs marchés, parfois même au-delà des attentes exprimées par les pouvoirs publics.

L'action des organismes Hlm pour le développement économique et l'Insertion par l'Activité Economique repose sur cinq axes principaux :

- **par leur capacité de commande**, en travaux d'investissement, d'entretien et de maintenance qu'ils engagent, les organismes Hlm contribuent à la création d'activité sur les territoires ;

- **le recrutement** de postes en contrat classique (CDD/CDI), d'emplois aidés, la participation à des dispositifs de retour à l'emploi ;
- **la mise en place des clauses d'insertion** dans les marchés de travaux ;
- **la mise à disposition de locaux commerciaux** pour l'installation d'activités;
- **le soutien aux initiatives locales**, avec les habitants et le tissu associatif.

Certains organismes font le choix d'intégrer dans leurs orientations stratégiques les actions en faveur de l'IAE, par exemple au sein de démarches de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Ils privilégient ainsi des politiques d'achat socialement responsable qui permettent de prendre en compte des dimensions sociales et environnementales.

LES PROJETS URBAINS

LES ENJEUX POUR LES ORGANISMES HLM

La politique de rénovation urbaine a donné des résultats très positifs pour la plupart des quartiers qui en ont bénéficié. Le réinvestissement politique et urbain au sein de ces territoires est désormais visible. Les projets ont permis d'améliorer incontestablement la vie quotidienne de nombreux citoyens lorrains et ont enclenché des dynamiques fortes.

Toutefois, le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) n'aura pas permis de traiter la totalité des handicaps urbains dont souffrent les quartiers. Les résultats sont très fragiles et hétérogènes selon les sites et contextes locaux. Peu de sites ont atteint un seuil de transformation irréversible et la diversification urbaine, après avoir été préparée par le PNRU1, reste à concrétiser. Dans un contexte économique et social défavorable, la rénovation urbaine en Lorraine bute sur un certain nombre d'obstacles, sociaux et urbains, qui font de certains quartiers « ANRU », des quartiers encore à part dans la métropole

La transformation des quartiers est un processus lent qui nécessite des politiques publiques inscrites dans la durée. Aussi y-a-t-il nécessité de persister dans l'intégration des quartiers à la ville, dans leur diversification urbaine et dans le soutien à la mobilité des ménages. Ceci implique la construction de projets de territoires intégrés, participatifs et solidaires.

La prochaine génération de projets de renouvellement urbain devra, dans un contexte institutionnel en forte évolution, permettre de dépasser les limites du PNRU1. Le PNRU devra être en Lorraine, pour les 7 quartiers concernés (5 d'intérêt national et 2 d'intérêt régional) **un levier puissant pour relancer les projets d'aménagement urbain et contribuer fortement à la politique de production de logements** et de requalification du parc social existant.

LA SITUATION ACTUELLE DES QUARTIERS

Avec 21 projets ANRU couvrant près de trente communes et plus de 80 quartiers, le PNRU 1 en Lorraine a permis un investissement d'1,2 milliards d'euros d'investissement dont la moitié par les organismes Hlm.

L'impact du PNRU sur le parc de logements en Lorraine, à fin 2013 est le suivant :

- 4 500 logements locatifs neufs ont été livrés et 5 750 démolis dans un souci d'aménagement urbain;
- 15 000 logements ont été réhabilités;
- 20 000 logements ont été résidentialisés.

À noter qu'en termes de logements neufs, une proportion significative de logements à bas loyer aura été produite (PLAI et PLUS-CD), contribuant ainsi à maintenir et renouveler une offre de qualité au profit des ménages les plus modestes.

L'enjeu se porte désormais, en matière de rénovation urbaine sur les 7 quartiers définis par le CA de l'ANRU en date du 15 décembre 2014.

Cinq quartiers sont dits d'intérêt national, en Lorraine, à savoir :

Nancy : les hauts du lièvre

Laxou : Les Provinces

Metz : Borny

Behren lès Forbach : La cité

Forbach : le Wiesberg

Deux sont fléchés, par l'ANRU, comme d'intérêt régional : Les nations à Vandoeuvre et Bellecroix à Metz.

Pour autant, il ne faut ignorer les nécessaires restructurations du parc ou plus globalement de l'aménagement global de certains quartiers hors NPNRU. Dans ce cas, une analyse fine de l'optimisation financière des projets devra être trouvée. La possibilité ouverte par la loi d'accompagner des interventions plus légères, hors convention ANRU, permettra d'améliorer le cadre de vie de quartiers se trouvant dans des situations moins critiques aux plans urbain et de l'habitat.

La nouvelle géographie des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville concerne 21 intercommunalités en Lorraine et une quarantaine de communes.

PRECONISATIONS REGIONALES POUR LA POURSUITE DE L'INTEGRATION URBAINE DES QUARTIERS

En tenant compte des enseignements du premier PNRU sur le volet habitat et des besoins d'intervention sur le parc Hlm existant, soit pour éviter un décrochage par rapport à l'offre Hlm récente et nouvelle, soit pour mettre en œuvre les projets urbains, quatre orientations majeures méritent d'être soulignées.

- **Réaffirmer le rôle des bailleurs sociaux comme opérateurs urbains auprès des collectivités locales, mais aussi comme opérateurs sociaux et économiques**

Dans le PNRU, les organismes Hlm se sont donnés les moyens d'être de vrais opérateurs urbains au côté des collectivités locales. Ils ont mobilisé de l'ingénierie, adapté leur organisation et leurs compétences, réalisé les arbitrages patrimoniaux et financiers nécessaires.

Les bailleurs sont aussi des partenaires de la sécurité publique, des acteurs économiques et sociaux dans les quartiers et, bien entendu, ils jouent un rôle central dans le bon fonctionnement des quartiers avec leurs équipes de proximité. Cette capacité d'intervention large va les amener à accompagner les collectivités locales dans l'élaboration et la mise en oeuvre des différents volets des futurs contrats de ville. Pour cela, ils doivent être associés au premier cercle des acteurs du contrat de ville, depuis le niveau des axes stratégiques, jusqu'à celui plus opérationnel des conventions d'application.

Leur rôle dans le NPNRU doit être réaffirmé pour qu'ils puissent faire les bons arbitrages dans un contexte financier plus contraint. Il est important qu'ils soient associés par les collectivités locales dès la première phase d'élaboration des projets de renouvellement urbain.

La **conception stratégique des projets intégrés des contrats de ville et des interventions urbaines** soutenues par l'ANRU doit être **pensée à des échelles supra-communales**, compte tenu de la nécessité absolue de penser la résolution des dysfonctionnements sur bon nombre de thématiques (politique de l'habitat, développement économique, mobilité, accès aux services publics) en sortant du cadre trop exigü des communes.

- **Cohérence des politiques d'agglomération en matière d'habitat avec l'objectif de diversification urbaine et résidentielle des quartiers Hlm**

Point faible des PRU dans une majorité des sites, cette cohérence se heurte à une vraie difficulté, liée au fait que l'offre existante à bas loyer sont localisées, principalement, dans ces quartiers. Cette difficulté est renforcée par la complexité du système d'attribution.

La volonté de faire évoluer **la spécialisation sociale** de ces quartiers, implique le développement massif d'une offre très accessible pour les ménages défavorisés hors des quartiers prioritaires. La poursuite de la diversification de l'offre de logements dans les quartiers pour plus de mixité sociale et urbaine induit **une reconstruction du parc hors des quartiers**, ou de façon exceptionnelle sur site, en lien avec la stratégie de diversification urbaine. Le rééquilibrage et la reconstitution de l'offre Hlm doivent être intégrés dans les contrats de ville et les politiques locales de l'habitat comme un enjeu majeur et doivent faire l'objet d'une anticipation pour reconstituer avant de démolir.

- **Intervention sur des quartiers ne bénéficiant pas du NPRU (QPV, quartiers sortants ou en voie de fragilisation)**

Les démarches de projet développées au cours de la période précédente dans les quartiers en PRU ne doivent pas se limiter aux quartiers qui vont bénéficier du NPRU.

Dans les quartiers Hlm prioritaires qui ne relèvent pas d'une politique de renouvellement urbain, mais où il faut anticiper les risques de dévalorisation, mener en continu des

politiques de mise à niveau, de maintien de l'attractivité et d'un niveau élevé de qualité de service, il est essentiel que les acteurs locaux partagent un projet d'évolution urbaine, de l'habitat et de gestion qui guidera leurs interventions de droit commun. Il est également impératif qu'un tel projet collectif mobilise les acteurs locaux sur les quartiers rénovés qui ne seront pas concernés par le NPRU, et où il faut consolider les acquis, pérenniser les améliorations apportées et valoriser les potentiels de développement dégagés. Ces projets pourront faire l'objet d'une convention d'application territorialisée du contrat de ville sur le volet cadre de vie et vie quotidienne du quartier.

Certains quartiers Hlm, dont les habitants ont vu leur situation socio-économique s'améliorer ou moins se dégrader, vont sortir de la géographie prioritaire. Néanmoins, une mobilisation doit y être maintenue pour confirmer les améliorations constatées. D'autres quartiers n'entreront pas dans la géographie prioritaire mais ils présentent des signes de fragilité, du fait de la structure de leur parc Hlm qui tend à lui faire jouer un rôle de plus en plus social, ou de la qualité de ce parc, en décrochage par rapport aux normes actuelles et services attendus par les ménages.

Il est important que les contrats de ville identifient ces quartiers comme des "territoires de veille", de façon à ce qu'ils bénéficient de dispositifs de vigilance partenariaux (observatoires, recueil des attentes des habitants et soutien de leurs initiatives, actions préventives de gestion de proximité et de requalification patrimoniale, adaptation des modes de faire aux besoins spécifiques des habitants, prise en compte de l'équilibre social de ces territoires dans les politiques d'attribution, etc.).

Synthèse des engagements pris dans le cadre des conventions interministérielles d'objectifs en faveur des quartiers prioritaires

Cette annexe présente les principaux engagements pris dans le cadre des conventions interministérielles d'objectifs. Les engagements les plus significatifs nécessitant une mobilisation particulière de l'administration territoriale de l'État figurent en caractère gras.

L'ensemble des conventions interministérielles est accessible au lien suivant :

<http://www.ville.gouv.fr/?les-conventions>

Convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (4 avril 2013)

- **Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive :**
 - **Développer les diagnostics partagés de l'offre sportive ;**
 - **Dans les projets éligibles aux interventions du centre national du développement du sport (CNDS) (équipements sportifs et subventions), cibler davantage les quartiers prioritaires ;**
- **Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes :**
 - **Augmentation du nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale ;**
 - **Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% dès 2013) ;**
- **Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité :**
 - **Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projets) ;**
 - **Soutenir les petites associations de proximité ;**
 - **Intégrer la question des quartiers dans la Charte d'engagements réciproques entre l'État et les associations en cours de refonte.**

Convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion (19 avril 2013)

- Améliorer l'accès aux droits : **développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocations familiales (CAF)**, meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) ;

- **Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires**, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus) ;
- Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluriprofessionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires ;
- **Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique ;**
- **Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des contrats locaux de santé et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville) ;**
- **Territorialiser le plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les quartiers et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) dans les quartiers ;**
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Convention avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (25 avril 2013)

- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires : doublement en 3 ans de la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » (NACRE) ;
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification :
 - . par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation;
 - . par la mobilisation des dispositifs de « deuxième chance » (établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) et écoles de la deuxième chance (E2C) ;
 - . par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme ;
- **S'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle :**
 - . **Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : objectif de 20% des jeunes des zones urbaines sensibles (ZUS) parmi les bénéficiaires d'ici 2015 (15% en 2012) ;**
 - . Parrainage ;
- **Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des ZUS (objectifs 2015) :**
 - . **Emplois d'avenir : 30% de bénéficiaires résidant en ZUS (20% en 2013, 25% en 2014) ;**

- **Contrat unique d'insertion : maintien de la part actuelle des résidents des ZUS pour le secteur non marchand (13%), et passage à 12% pour le secteur marchand (contre 9,7% en 2012) ;**
 - Insertion par l'activité économique : objectif de progression à fixer après que soit établi un diagnostic;
- **Expérimenter le dispositif des emplois francs, outil spécifique de lutte contre les discriminations**
- Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers :
 - Missions locales : prise en compte du critère de présence ou proximité des quartiers prioritaires dans le cadre des dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'Etat entre les structures ;
 - **Pôle emploi : signature d'une convention spécifique le 30 avril traitant de l'accessibilité aux services de Pôle emploi, du renforcement de l'accompagnement et de l'adaptation de l'offre de service aux besoins des résidents des ZUS ; Pôle emploi est systématiquement signataire des contrats de ville ;**
- Mobiliser les moyens des services déconcentrés : coordination de l'action des délégués du préfet avec celle des unités territoriales des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) systématiquement impliquées dans l'élaboration des contrats de ville ;
- **Intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service public de l'emploi:** le tableau de bord régional et départemental des données de l'emploi en ZUS diffusé semestriellement par le secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) permet de vérifier la réalisation des objectifs.

Convention avec le ministère des droits des femmes (21 mai 2013)

- Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers :
 - **Volet obligatoire « égalité entre les femmes et les hommes » dans les contrats de ville ;**
 - Meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers ;
 - Promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes ;
- Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes :
 - les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
 - le programme « ABCD de l'égalité » ;
 - le dispositif « téléphone grand danger » ;

- **Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers : mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) ;**
- **S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes :** meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

Convention avec le ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche (7 juin 2013)

- Lancement du troisième appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » hors Île-de-France :
 - . Majoration de 10% du taux de subvention aux projets qui concernent les quartiers de la politique de la ville ;
 - . Réserve de 10% des heures travaillées et des embauches effectuées dans le cadre des travaux d'investissement, de la gestion et l'utilisation des infrastructures créées ou aménagées, en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, avec une attention particulière pour celles issues des quartiers prioritaires ;
- **Mobilisation renforcée des autorités organisatrices de transports urbains dans le cadre des nouveaux contrats de ville afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité en faveur des habitants de ces territoires ;**
- **Intégration d'un volet « desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les plans de déplacements urbains.**

Convention avec le ministère de la justice (8 juillet 2013)

- **Associer l'institution judiciaire aux nouveaux contrats de ville (les représentants du Ministère public seront signataires) ;**
- **Conforter la justice de proximité :**
 - . **100 nouveaux bureaux d'aide aux victimes avec une priorité d'implantation dans les territoires concernés par la politique de la ville ;**
 - . **maisons de justice et du droit (MJD) et points d'accès au droit (PAD) : implantation des nouvelles structures prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et maintien des moyens (postes de greffiers dédiés) ;**
- Mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville :
 - . Moyens de la justice mobilisés prioritairement vers les quartiers prioritaires, notamment ceux concernés par une zone de sécurité prioritaire (ZSP) ;
 - . Ciblage plus particulier de la répression de certaines infractions : stupéfiants, économie souterraine, violences contre les forces de l'ordre, infractions en matière d'habitat indigne ou insalubre ;

- Prévenir la récidive :
 - . Accompagnement des jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ;
 - . Meilleure accessibilité des jeunes aux dispositifs de droit commun ;
 - . **Généralisation des conventions entre la justice et les bailleurs sociaux (actions visant la réparation du préjudice subi) ;**
 - . **Instructions en lien avec la police et la gendarmerie pour garantir l'effectivité des mesures prononcées, notamment en matière d'interdiction de séjour dans les quartiers ;**
- Favoriser l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux classes préparatoires intégrées (CPI) « égalité des chances » dans les écoles du ministère de la justice ;
- Lutter contre les discriminations :
 - . Partenariat avec le Défenseur des droits ;
 - . Participation du ministère de la justice au programme d'actions interministérielles de lutte contre les discriminations.

Convention avec le ministère de la défense et le ministère délégué chargé des anciens combattants (15 juillet 2013)

- Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances :
 - . Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ;
 - . **S'appuyer sur le réseau RLJC pour développer des initiatives auprès des jeunes de ces territoires** : incitation au recensement et information sur la journée « Défense et citoyenneté », repérage et sensibilisation des jeunes volontaires sur les opportunités offertes dans le ministère de la défense (cadets de la défense, tutorat, lycées de la défense, etc.), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc. ;
- Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles :
 - . Sensibiliser les habitants des quartiers à la connaissance des conflits contemporains (par exemple, par leur accès aux lieux de mémoire ou par la diffusion, dans les quartiers, d'une exposition sur l'engagement des soldats d'Afrique), et notamment à l'histoire des harkis et autres supplétifs engagés pendant la guerre d'Algérie ;
 - . **Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers afin de commémorer les conflits contemporains ;**
 - . **Encourager le recueil de la mémoire des habitants des quartiers et valoriser les documents produits dans ce cadre.**

Convention avec le ministère de l'intérieur (27 septembre 2013)

- En matière de sécurité et de la prévention de la délinquance :
 - . **Consolider les stratégies d'intervention dans les quartiers à l'aide de nouveaux outils de connaissance de la réalité des quartiers prioritaires, notamment en relation avec le ministère de la justice : réforme de la statistique policière et mobilisation de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) pour mieux prendre en compte la réalité des quartiers dans les indicateurs utilisés par les services ;**
 - . **Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes : doublement du nombre de délégués à la cohésion police-population (59) et d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (170), meilleur accès des jeunes des quartiers aux métiers de la sécurité, extension du recours au service civique et développement des expérimentations locales favorisant le dialogue avec la police ;**
 - . **Renforcer et adapter l'action des services de police et gendarmerie dans les quartiers : coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaire (ZSP) avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, sensibilisation des agents des agents de la police et de la gendarmerie à leur environnement professionnel, présence préventive et dissuasive dans les quartiers et affectation prioritaire de policiers expérimentés ;**
 - . **Renforcer l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) : accent mis sur la prévention de la récidive et priorité donnée aux quartiers de la politique de la ville dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et intégration de cette stratégie dans le cadre des nouveaux contrats de ville ;**
 - . **Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers, en lien avec l'ensemble des ministères concernés : lutte contre la délinquance dans les ensembles d'habitat collectif, dans les transports et aux abords des établissements scolaires et lutte contre le trafic de stupéfiants ;**
 - . **Développer un volet sécurité et tranquillité publiques dans les contrats de ville ;**
- En matière d'intégration :
 - . **Participer à la refondation de la politique d'intégration sous l'autorité du Premier ministre et dans le sillage du rapport TUOT (annexe à venir en fonction des conclusions des travaux conduits) ;**
 - . **Valoriser et développer les programmes de diversification des recrutements dans la police, la gendarmerie et l'administration territoriale : recrutement de sous-officiers de gendarmerie, accompagnement des adjoints de sécurité (dont ex-cadets de la République) pour leur ouvrir l'accès au concours de gardien de la paix, poursuite et renforcement des CPI de commissaires et d'officiers de police ;**
- Concernant l'administration territoriale de l'Etat :
 - . **Au niveau régional, renforcer la responsabilité des préfets de région dans la territorialisation des politiques sectorielles au bénéfice des quartiers prioritaires : mobilisation de l'instance collégiale du comité de l'administration régionale (CAR) pour cibler les moyens humains et financiers et pour examiner les projets de contrats de ville dans la région ;**

- **Au niveau départemental :**
 - **Conforter le rôle des préfets, et auprès d'eux des préfets délégués à l'égalité des chances (PDEC) et sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville (SPV), dans la mise en œuvre de la politique de la ville au plus près des territoires, notamment dans le cadre de la négociation et de l'animation des nouveaux contrats de ville (circulaire intérieur-ville à venir sur les missions des PDEC, SPV et sous-préfets d'arrondissement) ;**
 - **Mettre en place autour des préfets des équipes interministérielles pour préparer les nouveaux contrats ;**
- **Accompagner et former les services de l'Etat et l'ensemble des professionnels à la préparation des nouveaux contrats et à la conduite de la politique de la ville sur les territoires (mobilisation des délégués du préfet et des centres de ressources de la politique de la ville).**

Convention avec le ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation (27 septembre 2013)

- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour agir plus efficacement :
 - **Disposer annuellement des informations sur l'impact global de l'ESS dans les ZUS (en termes d'entreprises, d'emplois et de soutiens budgétaires) ;**
 - Pour le diagnostic et le suivi des résultats, mobiliser le SG-CIV (Observatoire national des zones urbaines sensibles), la Direction générale de la cohésion sociale (Mission de l'innovation, de l'expérimentation sociale et de l'économie sociale), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ainsi que les têtes de réseau de l'ESS intervenant dans les quartiers ;
- **Créer de l'activité dans les ZUS par :**
 - **Le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;**
 - **La promotion et développement du modèle coopératif :** contribution au doublement national du nombre de sociétés coopératives et participatives (SCOP) (de 2000 à 4000), exploitation du potentiel des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et soutien à l'essor de l'entrepreneuriat individuel sous des formes collectives (CAE) ;
 - **Le soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics** (chantiers du Grand Paris, de l'appel à projets Transports et mobilité hors Île-de-France et du nouveau programme national de renouvellement urbain, etc.) en s'assurant de la qualité des parcours d'insertion des bénéficiaires ;
- Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS :
 - Actions d'accompagnement des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir, contrats de génération notamment), afin de favoriser l'accès à ces mesures des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers en privilégiant le recours aux entreprises de l'ESS ;

- Sensibilisation à l'ESS des cadres et formateurs des écoles de la deuxième chance (E2C), centres de l'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et formations du service militaire adapté ;
- Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers :
 - Favoriser en lien avec la Caisse des dépôts et en mobilisant les Citélabs, la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers ;
 - **Mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets interministériel relatif aux Pôles territoriaux de coopération économique.**

Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative (7 octobre 2013)

- Faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la politique de la ville afin de faire en sorte que les écoles et les collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants **Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école :**
 - **Organisation prioritaire de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires :** développement de ce dispositif dans chaque quartier prioritaire (ciblage de 25% des postes dédiés dans les quartiers) ;
 - « **Plus de maîtres que de classes** » (ciblage de 25% des postes créés dans les quartiers prioritaires) ;
 - **Pour lutter contre le décrochage** (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans) : création d'emplois dans les établissements difficiles et **mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs** ;
 - Affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ;
- Faire des emplois d'avenir professeur (18 000 emplois) un levier pour les jeunes issus de milieux modestes ;
- **Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école :** développement de la communication orale, création d'« espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, etc. (circulaire à venir) ;
- **Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative :**
 - **Poursuite des PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire ;**